L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE!
ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

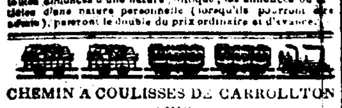

CHEMIN A COULISSES DE CARROLLTON

AVIS.

Pendant les Courses qui commenceront Mardi, 8 Avril,

VU le grand nombre de passagers qui prennent les Chars à la rue Baronne, et la grande difficulté que éprouvent les chevaux à tirer un si lourd fardeau, et les délais et la confusion qu'éprouvent les passagers, la Compagnie a résolu qu'après 11 heures A. M. les JOURS DE COURSE, les CHARS cesseront de partir du Dépôt de la rue Baronne.

En conséquence, les passagers sont notifiés que les Chars partiront du CERCLE TIVOLI SEULEMENT, aux heures suivantes:

A 11 et 11 3/4 heures A. M.—12 1/4, 1 et 1 1/2 P. M.
JOHN HAMPSON,
8 av Sup. & ing. en chef.

R. DITTRICH, *Négociant Commissionnaire,* 29, rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON & CO. AGENS EN COTON, *ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES* Rue du Canal, No. 81. N. Orléans. 2 nov.

AGENCE du Sucre raffiné de Boston—Sucre en pain, en morceaux et en poudre, double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par
8 jan—1an NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intéressés demeurent les mêmes.
1 janv FIELD & Co., 30, Vieille Levée.

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb en saumons &c. à B. H. Field & Co. à New York, et à M. Field Fowler, à Boston 1 jan—1 an

AVANCES faites sur consignations adressées à nos amis à St Louis MERLE, BEYLLE & Co,
8 fev 79 Tchoupitoulas

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER, entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour.
1er. septembre 1844— CHARLES ODIER & Co

P. CUSACHS, Pharmacien. Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, articles pour la confiserie, pour les distillateurs, pour les teinturiers, & *Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.* 20 juillet

AVIS—Le soussigné devant partir pour France vers le 1er avril prochain, prévient le public qu'il se chargera spécialement de toutes réclamations relativement à l'indemnité de St. Domingue et autres, etc.
LS. DUVIGNEAUD, Avocat,
12 mars—1m Enc. Conti et Passage de la Bourse.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 65.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. L. LeBeau,
P. P. Ducongé, Edw Saiff,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Squier.
CHS BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes les réglemens sont faits avec promptitude et libéralité. 17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de leur charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer, des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel. D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent envers cette compagnie ont droit à une part des profits, sans encourir aucune responsabilité, et cela durant la charte. L. MATTHEWS,
14 oct Président.

Perte de Certificat.
ATTENDU qu'un certificat de trente trois actions de la Compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée No 7[illegible]6, daté 19 octobre 1841, au nom de Madame Veuve Olivier, a été égaré ou perdu—l'avis est donné à toute personne que pourrait intéresser, à faire valoir dans les six semaines qui suivront la date de cet avis, les raisons pour lesquelles un nouveau certificat ne serait pas émis conformément aux réglemens de la Compagnie.
Nouvelle Orleans, 18 mars 1845. D. F. GUEX,
18 mars—6s Secrétaire

NOUVAUTÉS DE PARIS!
Encoignure Royale et Conti

MME VINCENT a l'honneur d'informer les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre les articles suivants:
100 chapeaux de paille Toscane, tout ce qu'il y a de plus fin et nouvelles formes
200 do qualités ordinaires
100 do guipure et autres, grande nouveauté,
50 do paille de riz, très beaux,
12 capotes dentelles, article très fashionable,
20 douzaines capotes de batiste pour dames et enfans,
20 cartons rubans de gros de Naples, ecossais, ombrés et chinés,
1 caisse mousseline imprimée, nouveaux dessins
18 douzaines ombrelles, grande frange manche riche,
1 do parapluies,
3 do écharpes cachemire zéphir,
3 do châle barège et crêpe de Chine,
20 do corsets nouvelle forme, dans toutes les grandeurs.
AUSSI: Mouchoirs de batiste unis et brodés, cols et pèlerines brodés, dentelles valenciennes blanches et noires, bas de soie, gants de toutes espèces, fichus, divers, bourses, peignes, bijoux d'acier, sacs, poupées, éventails, jarretières et un grand assortiment de parfumerie de Mongelas.
Madame Vincent voulant quitter les affaires et partir pour France dans le courant de mai prochain, vendra toutes ses marchandises à des prix réduits. C. VINCENT,
31 mars—30 Encoignure Royale et Conti

Kaufmann,
DOCTEUR EN MEDECINE,
CHIRURGIEN ET ACCOUCHEUR.
Rue St. Charles, No. 110.
15 mars—30

EN DEBARQUEMENT du navire Concord, de Bordeaux—Vins rouges en barriques.
En magasin—Vin blanc (Sauterne, Barsac); Fruits à l'eau-de-vie; Huile d'Olive, de Bordeaux et de Marseille; Olives et Câpres; Bouchons de toutes qualités, Savon français; Eau de fleurs d'oranger, divers meubles; Cire à cacheter les bouteilles, Bouteilles vides; Etiquettes pour [illegible], pour vin rouge, &c, à vendre par
B. TALAMON,
20 mars— Rue St. Louis, 79 et 84.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

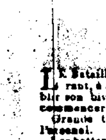

La compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 13 du courant, à 3 heures de l'après midi pour exercises et promenade militaire; on se réunira sur la place d'Armes. Equipement complet.
Par ordre du capitaine,
JACQUES LEON,
9 avril Maréchal de Logis-Chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Nlle. Orléans, ce 31 mars 1845.

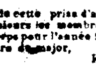

TIR A BOULET.
LE Bataillon prendra les armes le samedi, 12 avril courant, à 1 heure de l'après midi, pour aller établir son bivouac sur l'habitation Hopkins, à Gentilly, et commencera le tir le 13 à six heures précises du matin.
Grande tenue d'hiver, armement complet, réunion à l'arsenal.
Les batteries sortiront attelées de deux chevaux par voiture.
On profitera de cette prise d'armes pour procéder à l'élection de Messieurs les membres du comité pour l'administration du corps pour l'année finissant le 30 mars 1846.
Par ordre du major,
F. SAUTON, adj. major.

☞ AVIS. ☜
MESSIEURS les Chasseurs et autres sont respectueusement invités, afin d'éviter tout accident, de s'abstenir pour le dit jour, 13 avril, de passer dans la lisière du bois sur la susdite habitation Hopkins.
F. SAUTON, adj. major.
Messieurs les membres honoraires ainsi que Messieurs les invités sont informés que des arrangemens ont été pris avec la compagnie du rail road Pontchartrain et que des chars partiront pour cette circonstance, toutes les demi heures, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi. 1 av

TIRAILLEURS D'ORLEANS.

Ordre No. 12.
La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, treize du courant, pour un TIR A LA CIBLE. On se réunira à la salle d'armes à neuf heures précises du matin. Tenue d'été. Equipement complet.
Par ordre du capitaine,
HYPOLITE TACON,
8 av Sergent Major.

GARDES D'ORLEANS,
Attention!!
TIRE A LA CIBLE.

La compagnie prendra les armes dimanche, vingt courant, à sept heures et demie du matin, pour un tir à la cible; tenue d'été.
Par ordre du capitaine.
WILLIAM ANDRY, Sergent Major.
N. B.—Après la revue il y aura une élection des membres du comité pour les six mois courant 7 av

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO,
Atencion.

La compañia se reunirá, el Domingo proximo 13 del corriente, en el paraje de costumbre, á las 3 de la tarde, con riguroso uniforme y pantalon blanco, para asistir á la congregacion del *Mausoleo*, perteneciente á dicha Compañia, erijido en el cementerio Católico No. 2.
Los miembros honorarios, son tambien requeridos, á encontrarse, á las 4 en punto de la misma tarde, en la casa del capitan, para incorporarse alli con la tropa y marchar á presenciar el acto.
De orden superior.
J. R. DE LA PUENTE,
Sargento primero.
Nuevo Orleans, abril 7 de 1845.

Nouvelle-Orléans:
JEUDI MATIN, 10 AVRIL 1845.

L'EGLISE ANGLICANE est depuis quelques années en proie à des dissensions intestines qui en compromettent singulièrement l'unité; elle compte à l'heure qu'il est trois nuances ou plutôt trois partis qui poursuivent avec une grande ardeur les discussions les plus passionnées sur des points de dogme et de discipline. Le premier de ces partis est celui qui accepte pour chef le Dr. Pusey et dont les tendances inclinent fortement au catholicisme romain, ou pour nous exprimer comme ses adversaires, au papisme; le second se compose du haut clergé qui a subi quelque peu l'influence de ce retour vers les idées de l'Eglise Romaine, et qui a essayé d'en restaurer les pompeuses cérémonies sans toutefois en accepter les dogmes; enfin le troisième ne compte guères dans ses rangs que les laïques qui ont précieusement gardé les souvenirs du puritanisme, s'indignent de ce retour vers un culte trop solennel et aux besoins se révoltent contre leurs pasteurs. Les laïques combattent donc tout à la fois la réaction disciplinaire du clergé constitué et la réaction dogmatique de l'Ecole d'Oxford. Ils n'y vont pas de main-morte: ainsi, dernièrement dans le diocèse d'Exeter, où l'évêque avait procédé aux innovations avec une ténacité dédaigneuse, le peuple en est presque venu aux voies de fait envers les ministres du culte; ceux-ci, apostrophés avec violence et outrageusement sifflés, n'ont pu regagner leur domicile, que sous la protection de la force armée. On est à deux doigts du schisme; l'on arrive déjà à la persécution, et ici le clergé, intimidé peut-être par les manifestations populaires, semble faire taire ses sympathies secrètes pour les puséistes et se rallier à la masse des fidèles anglicans.

Un ministre de l'Ecole du Dr. Pusey, M. Ward, a publié sous le titre de "Ideal d'une Eglise Chrétienne," un ouvrage qui fait une profonde sensation et qui paraît être la manifestation la plus franche et la plus explicite de la réaction catholique, ou si l'on aime mieux, puséiste. Les puritains ont vigoureusement attaqué le livre qui, suivant eux, porte atteinte à l'esprit de l'Eglise Anglicane; et leurs clameurs ont été si puissantes que l'Université d'Oxford s'est vue dans l'obligation de soumettre le livre et l'auteur à un jugement qui rappelle véritablement une scène du Moyen-Age. L'*hérétique* M. Ward a comparu devant l'assemblée-générale des membres de l'Université d'Oxford, à-peu-près comme Luther comparaissait il y a trois cents ans devant la Diète de Worms.

L'Université d'Oxford ne se compose pas seulement les hauts dignitaires et des professeurs, mais bien de tous ceux, prêtres ou laïques, qui y ont pris leurs grades; elle compte donc six ou sept mille membres qui peuvent prendre part à ses décisions. La réunion, convoquée par le vice-chancelier, se composait de treize à quatorze cents membres; et l'on voit qu'une pareille assemblée pouvait bien ressembler à une diète ou à un concile; d'autant que les débats devaient avoir lieu en latin. Rien n'y manquait.

Suivant l'acte d'accusation, les doctrines de M. Ward étaient contraires à l'esprit des trente-neuf articles adoptés par l'Eglise Anglicane; en conséquence on proposait de le dégrader du rang qu'il occupe et de lui retirer ses fonctions. L'accusé qui avait obtenu la faveur de se défendre en langue vulgaire, contesta d'abord la juridiction de l'Université, ainsi que le droit qu'elle s'arrogeait de juger de l'orthodoxie de tel ou tel livre et de tel ou tel écrivain. Il a montré l'Eglise Anglicane divisée en deux partis, et a fait craindre, à l'assemblée que le jugement qu'elle allait rendre ne contribuât à précipiter la crise. En terminant, il a déposé entre les mains du vice-chancelier une protestation rédigée en latin.

L'accusation était assez nette et assez formelle pour qu'il fut inutile de la soutenir par un discours; aussi, lorsque M. Ward eut fini, le vice chancelier se contenta de mettre aux voix une première résolution qui condamnait l'ouvrage incriminé; elle fut adoptée par 777 voix contre 388. Il présenta ensuite la seconde qui demandait la dégradation de l'auteur; celle-ci ne fut adoptée que par 569 voix contre 511. L'avantage était moins décisif que pour la première; mais c'était néanmoins une victoire; victoire pour les puritains-anglicans! Faut-il les en féliciter? Non, certes; et les vainqueurs eux-mêmes ne s'y trompent point; ils sont effrayés de l'imposante minorité qui a pris la défense des schismatiques; ils considèrent la situation comme plus grave qu'avant leur apparent triomphe. Il a du reste été fort mal accueilli par la foule qui était réunie dans le voisinage de l'assemblée; le vice-chancelier a été hué et sifflé par les jeunes gens tandis que M. Ward a été couvert d'applaudissemens. Le condamné d'ailleurs ne se tient point pour battu; il en a appelé au Banc de la Reine de la décision de l'Université. Le drame n'en est pas encore au dénouement.

THEATRE ITALIEN.

LUCIE DE LAMMERMOOR.—Cet opera favori du public Orléanais fera demain son apparition à la salle Poydras dans des conditions véritablement favorables. M. Perozzi, nous le savons déjà par expérience, est un *Edgardo* intelligent et qui satisfait en grande partie aux conditions du rôle. M. Tomasi, auquel nous pouvons contester la fermeté et l'étendue de talent nécessaire pour aborder un rôle dominant, sans pour cela lui refuser absolument de bonnes qualités, nous paraît devoir remplir sans trop de désavantage le personnage d'*Ashton*; enfin Mlle Borghèse doit être une ravissante *Lucia*, si nous en jugeons par l'attrait qu'elle a su donner à plusieurs créations d'un genre analogue. Mlle Borghèse d'ailleurs a subi déjà dans ce rôle une redoutable épreuve: elle l'a chanté à la Havane avec le plus grand succès, et elle avait alors auprès d'elle Salvatori et un jeune ténor d'une grande verve. Réussir avec un pareil voisinage, c'est un véritable triomphe. On peut s'en fier d'ailleurs à cette charmante artiste; elle y mettra toute son âme et toute sa conscience. N'est-ce pas une excellente garantie?

THEATRE D'ORLEANS.

BENEFICE DE MME MATHIEU.—Mlle Maria vient d'ajouter un nouveau rôle à son répertoire déjà si varié; elle n'a été ni moins émouvante, ni moins émue qu'à son ordinaire; et elle a su intéresser les cœurs les plus insensibles aux destinées de la Dame de St. Tropez. Mme Richer, dont on ne saurait trop encourager les notables progrès, a déployé tour à tour, de la finesse et de la sensibilité dans le rôle de Mme Langlois. Quant à M. Montassier, il a paru fort à son avantage dans George Maurice: plusieurs scènes ont été rendues avec une inspiration remarquable, et le public lui en a tenu bon compte. Le vaudeville n'a pas été moins heureux que le drame: Mme Stephen y a fait des siennes: C'est tout dire. Dans cette soirée tous les artistes, on peut le dire, ont joué en bon camarades, c'est à dire de leur mieux; et le public de son côté, afin de montrer à la bénéficiaire tout l'intérêt qu'il lui porte, s'est empressé d'applaudir aussi de son mieux. La soirée a donc été fort satisfaisante de tout point et pour tout le monde.

☞ Voir dans la colonne aux avis l'invitation adressée aux maçons pour les funérailles du F.·. GILBERT LEONARD. Le G.·. M.·. prie spécialement tous FF.·. d'y assister, et invite les VV.·. à convoquer leurs LL.·.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Criminelle—On abandonne la poursuite contre Salomon Boyle, accusé d'assaut et batterie.
La Cour ordonne un tirage supplémentaire de 104 jurés.

Eliza esclave de Mme. Lamar, accusée de vol dans le magasin de M. Simpson, a été jugée devant le juge Pédesclaux, trouvée coupable et condamnée à recevoir vingt-cinq coups de fouet. Il y a encore deux autres accusations portées contre elle.

Joseph Bicker, tenant un magasin de linge fait sur la Levée, entre St. Louis et Conti, comparaissait hier devant le Recorder Génois, sur la plainte d'un nommé Johnson. Il paraît d'après la plainte, que Johnson avait acheté pour huit piastres de vêtemens chez Bicker et lui donna par mégarde un billet de $100 sur la Banque de la Mobile, pensant lui donner $10.—Bicker lui rendit $2. Le lendemain, s'apercevant de sa méprise, Johnson revint chez Bicker pour réclamer la différence; mais celui-ci nia qu'il y eut méprise, et le mit à la porte. Après avoir examiné l'affaire et entendu les témoins, le Recorder a envoyé Bicker devant la Cour Criminelle et l'a admis à caution pour $1,000; mais ne pouvant donner caution, il a été envoyé en prison.

James B. Dillon a été arrêté hier dans la seconde municipalité, accusé d'avoir poursuivi sa femme dans la rue, un couteau ouvert à la main, et d'avoir blessé avec son arme son beau fils à la tête. Il sera examiné ce matin devant le Recorder Baldwin.

William Johnson a été arrêté dans la seconde municipalité, accusé d'avoir volé des effets à usage chez Mme. Chadwick.

On lit dans la Gazette de Baton Rouge de samedi:

"*Accident funeste.*—On a trouvé dans le fleuve, proche le moulin à scie, jeudi matin, un cadavre, qui a été reconnu être celui de M. Samuel L. Lewis de cette ville. Le défunt qui était depuis quelque temps dans un état d'aliénation mentale, a quitté sa maison vers minuit, lundi dernier, et n'y est plus retourné. Le lendemain on a fait toutes les recherches possibles mais sans succès. Le capitaine du Rainbow ayant déclaré qu'un homme répondant à la description du défunt était tombé dans l'eau en tachant de se rendre à son bord, et qu'il lui avait été impossible de le sauver, a causé les recherches qui ont réussi à trouver son corps. Il n'y a point de doute que l'infortuné est arrivé à sa fin de cette manière.

"M. Lewis était imprimeur, et était autrefois rédacteur du *Cincinnati Message*, et plus tard du *Yazoo Democrat*. Il laisse une veuve et plusieurs jeunes enfans à déplorer sa fin prématurée."

On lit dans le Feliciana Whig:

Vol de malle avec effraction.—"Dans la nuit du premier avril le bureau de la poste aux lettres a été pillé par des malfaiteurs. Leur but était sans doute de voler les fonds qui pouvaient s'y trouver.

"On se rappelle que dernièrement et à l'époque du dernier incendie, le bureau de la poste courant de grands dangers, on s'empressa d'en emporter le contenu pour le soustraire aux flammes, et dans ce déménagement la caisse contenant les fonds fut ouverte et la majeure partie de ces fonds volés; quelques nègres furent soupçonnés alors de ce vol, mais il n'y avait pas de preuves suffisantes pour motiver des poursuites.

"Maintenant on suppose que ce sont les mêmes personnes qui ont commis ce nouveau méfait, puisque le lieu où les fonds de la poste étaient cachés a été exploré avec soin quoique sans effet.

"Les sacs contenant la malle du Nord de mercredi ont été ouverts et pillés. On ne sait pas s'il y avait des lettres contenant des fonds. D'ailleurs on ne peut faire aucun reproche au maître de poste."

Une lettre de Vincennes, Indiana, écrite au maître de poste de Louisville, annonce que la malle de Vandalia a été volée le 18 février.

SUICIDE.—Un jeune homme de 24 ans, fils de l'ex-grand juge Boyle, s'est brûlé la cervelle, chez lui dans l'Illinois. On ignore ce qui a pu le porter à un tel acte de désespoir.

CONVENTION.

La Convention s'est ajournée hier presque immédiatement après sa réunion, par suite du décès d'un de ses membres, l'honorable GILBERT LEONARD.

Après l'appel nominal, M. Garcia annonce cette fâcheuse nouvelle.

M. Wadsworth fait en peu de mots l'éloge du défunt.

M. Marigny, d'une voix émue retrace la vie de celui qui fut son ami.

La Convention adopte sans discussion les résolutions suivantes:

"Résolu que cette Convention apprend avec un profond sentiment de regret la nouvelle du décès d'un de ses membres, l'hon. Gilbert Léonard, la Louisiane perdant en lui un serviteur public aussi fidèle que capable, et la Convention un de ses membres les plus respectables.

"Résolu que la famille du défunt sera priée de remettre ses restes mortels à la Convention, afin que celle-ci puisse en régler l'inhumation, et que l'on nommera un comité dont les membres devront se consulter avec la famille à cet effet et faire les arrangements nécessaires pour les funérailles.

"Résolu que les membres de cette Convention porteront un crêpe au bras gauche pendant trente jours, en signe de respect pour la mémoire du défunt.

"Résolu que, comme preuve de respect, la Convention s'ajourne à demain, à l'heure ordinaire, et qu'une copie de ces résolutions sera transmise par son secrétaire à la famille du défunt."

On décide que le comité se composera de cinq membres.

Le président nomme pour en faire partie MM. Wadsworth, Garcia, T. Carrière, Saunders et Downs.

Le comité se réunit de nouveau à une heure et décide que l'enterrement aura lieu demain, jeudi, à quatre heures de l'après-midi.

En attendant la dépouille mortelle demeurera exposée à la maison d'Etat.

ILES SANDWICH.—Nous avons reçu une liasse du *Polynesian*, publié à Honolulu-oahu, allant jusqu'au 16 novembre. Nous n'y trouvons rien de bien intéressant—si ce n'est que la corporation de Honolulu est accusée de négligence, attendu que les rues ne sont pas extrêmement propres. Il paraît qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que les corporations sont partout les mêmes.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le paquebot Louis Philippe, capitaine Castoff, arrivé le 31 mars à New York, on a reçu des nouvelles du Havre jusqu'au 8 mars.

Les débris du navire la Ville de Lyon et son ameublement, vendus à l'encan au Havre, ont rapporté environ cent mille francs.

La discussion de la loi des fonds secrets a commencé le 5 mars à la Chambre des Pairs. Le comte Molé a profité de cette circonstance pour renouveler ses attaques contre le ministère. Il a censuré la politique du cabinet en termes très-vifs. M. Guizot a répondu d'une manière non moins vive. Le lendemain, 6, le débat a pris, grâce à l'excentricité de M. de Boissy, une tournure fort peu parlementaire.

M. le marquis de Boissy est un homme prodigieusement vain, mais sans aucune portée d'esprit, qui s'est imaginé pouvoir obtenir de l'influence dans la Chambre des Pairs en y faisant de l'opposition quand même. Malheureusement pour lui, ses sorties violentes, qui contrastent si fort avec le calme habituel et le ton de parfaite urbanité de la noble Chambre, ont produit un effet tout contraire à celui qu'il en attendait. Il suffit qu'il défende une idée pour que tout le monde soutienne l'idée contraire, car on serait désolé d'être de l'avis d'un brouillon qui gâte tout ce qu'il touche.

Donc le 6, M. de Boissy arrive à la tribune, comme d'usage, au milieu des témoignages les moins équivoques de l'impatience de la Chambre. Il faut remarquer, (observation neuve!) que le vote sur la loi des fonds secrets était un vote de confiance. Mais que sur 290 pairs, qui se trouvaient présents, il y en avait 151 recevant les fonds de l'Etat. (Rires.) Il affirme qu'il n'y en a pas moins.

Le général Colbert interrompt M. de Boissy pour lui adresser quelques remarques qui n'arrivent pas jusqu'au rapporteur.

M. de Boissy demande alors si le général a quelque chose de personnel à dire?

Le général Colbert:—Non.

M. de Boissy:—En ce cas laissez-vous, vous n'avez pas le droit de parler.

Le général Colbert, se levant:—Vous êtes un mal appris! (agitation.)

M. de Boissy:—Je suis enchanté de cette interruption qui coupera court aux autres à l'avenir.

Le général Gourgaud, de sa place:—Est-ce une menace?

M. de Boissy:—Comme il vous plaira. (Confusion.)

De toutes parts.—A l'ordre! A l'ordre!

Une voix:—A la porte! [La confusion est à son comble.]

Le président:—Il y a une grande différence entre le rappel à l'ordre prononcé par le président et le rappel à l'ordre prononcé par la Chambre. La chambre veut-elle rappeler l'honorable membre à l'ordre?

De toutes parts:—Oui! Oui!

La chambre consultée décide, à une immense majorité que M. de Boissy sera rappelé à l'ordre.

Le Moniteur ajoute qu'au moment de la levée de la séance, le chancelier fit venir dans son cabinet MM. de Boissy et Colbert pour empêcher l'affaire d'aller plus loin, et ensuite, dans le même but, M. de Boissy et le général Gourgaud.

—La Presse dit que le ministre de la marine prépare un projet de loi pour une nouvelle organisation des steamers transatlantiques.

—La Revue de Paris dit qu'un renfort va être envoyé à la flotte de la mer Pacifique, et qu'on y joindra une commission scientifique chargée d'examiner avec soin les atterages des iles de la Polynésie.

—On dit aussi que le ministère prépare un projet de loi de conversion des rentes cinq pour cent.

—Pendant que la duchesse d'Aumale et la princesse Clémentine de Saxe-Cobourg assistaient à St. Roch à un sermon de l'abbé Olivier, une grenade a fait explosion, à la grande frayeur des assistans; mais personne n'a été blessé grièvement. Il paraît qu'on avait placé la grenade de façon à ce que la pression de la porte qu'on ouvrait à chaque instant provoquât la détonnation.

—La nouvelle la plus importante d'Angleterre est que sir Robert Peel a déclaré dans le parlement le 5 mars que le sucre des Etats-Unis serait admis aux mêmes conditions, d'après la réciprocité stipulée par les traités, que les sucres de Java et de Manille.

Le London Times du 4 parle d'un grand incendie qui a dévoré une corderie à Southlea, avec les marchandises qui étaient entreposées. On évalue la perte à £60,000—$300,000.

Les nouvelles d'Espagne sont sans importance.

SUISSE.—L'affaire des Jésuites avance vers une solution. La vérification des pouvoirs achevée, la Diète s'en est occupé immédiatement. La première question était de savoir si cette affaire serait considérée comme fédérale ou comme cantonale; c'est-à-dire si elle rentre dans les attributions du gouvernement-général ou dans les pouvoirs respectifs des cantons. Il a été décidé qu'elle devait être considérée comme fédérale, par une majorité de deux cantons. Il reste maintenant à savoir si la Diète prendra sur elle d'ordonner l'expulsion des Jésuites. Deux cantons qui ont voté dans la majorité, ceux de St. Gall et de Genève, veulent qu'on se contente d'engager les cantons qui ont admis les Jésuites, à les renvoyer. Cette opinion mitoyenne sera loin de paraître satisfaisante à la majorité populaire qui est fort excitée dans ce moment. Les grands conseils de quelques-uns des cantons qui ont donné des instructions pour que la question restât cantonale, pourraient bien être sous peu forcés par quelque manifestation populaire à révoquer leurs premières instructions pour en donner de plus conformes aux vœux de la majorité nationale. Tout porte donc à croire que, légale ou non, l'expulsion des Jésuites sera prononcée par la Diète.

FEUILLETON.

Limoëlan.

(Voir l'*Abeille* d'hier et d'avant hier.)

La dernière lettre d'Hercule ne donne qu'une faible idée de son désespoir. Cette longue machination ourdie avec des hommes qu'il méprisait pour la plupart, l'état des choses publiques dont il était si cruellement blessé, le triomphe de ce gouvernement soutenu par la gloire et le génie d'un homme extraordinaire, aussi bien que par les lâchetés de ses adversaires, tout semblait depuis long-temps se succéder pour accabler son courage; l'inconcevable trahison de Maleigne fut, comme il le disait, le dernier coup. Dès le premier moment, il résolut de se tuer dans sa prison; mais en y songeant mieux, il fut d'avis dans sa haine farouche, qu'il ne fallait point épargner le sang d'une autre victime à la pourpre des nouveaux Césars; et peut-être eut-il aussi la pensée de prouver à son père, par une telle mort, qu'il n'était point tout-à-fait indigne de sa famille.

Il s'attendait donc à subir le jugement expéditif d'une commission militaire. Deux jours se passèrent, mais le soir même du second jour il entendit tirer précipitamment les verroux de sa porte; le guichetier s'arrêta sur le seuil, et le prisonnier vit entrer un homme de petite taille enveloppé d'une grosse lévite, et dont il ne put distinguer le visage. Il se crut dévoué à quelqu'une de ces exécutions secrètes dont on accusait le gouvernement consulaire, il soupçonna quelque tentative de la police pour lui arracher de nouvelles révélations: mais l'homme, sans lui laisser le temps de conjecturer, lui demanda d'un ton brusque et moqueur s'il n'avait point conspiré avec les chouans pour la maison de Bourbon.

Cette question surprenante le déconcerta à tel point qu'il put à peine répondre.

—En ce cas, reprit l'homme à la lévite, vous n'auriez pas grande répugnance à commander une compagnie dans les départemens de l'ouest, où la guerre s'est rallumée?

—Général, dit Hercule en reconnaissant le personnage, est-ce une manière de me demander une trahison?

—Si je vous en croyais capable, je vous ferais fusiller sur-le-champ; mais je suppose que vingt-quatre heures de cachot vous ont ouvert les yeux sur une folie coupable abandonnée de tous vos complices. On ne trahit personne quand on s'appelle comme vous.

On sait que déjà Bonaparte commençait avec la noblesse ce système de séductions qu'il poursuivit plus tard. L'ancien éclat du nom de Limoëlan l'avait frappé autant que le caractère du jeune homme qui le portait.

—C'est pourquoi, général, répondit Hercule, je mourrai ou vivrai comme on voudra, attaché à mes opinions.

—Eh bien! monsieur, on s'en servira, de vos opinions; en attendant, la France vous demande votre épée. Vos opinions vont-elles la lui refuser?

—Non, mon général.

L'homme, s'approchant du prisonnier, lui frappa sur l'épaule en souriant.

—C'est parce que je vous connais, monsieur de Limoëlan, que je suis venu vous faire moi-même cette proposition. Je savais d'avance votre réponse. On s'assure d'un homme comme vous en le menant devant l'ennemi; il n'a plus là qu'une chose à faire.

Il reprit, sans laisser à Hercule le temps de répondre:

—Vous êtes libre dès à présent. Vous trouverez demain votre brevet aux bureaux de la guerre. Partez immédiatement. Je me souviendrai de vous.

L'homme se retira aussi brusquement qu'il était entré, laissant Hercule plein d'agitation et d'incertitude. En repassant le peu de paroles qu'il venait d'entendre et ce mélange d'impatience, d'autorité, de bienveillance qui les avait accompagnées, il demeurait honteux de n'avoir pu répondre, et pourtant il ne voyait point par quel moyen il eût pu résister à une manœuvre si suspecte.

Il sortit le lendemain de sa prison sans grande joie, et trouva son brevet à l'état-major, avec un ordre de quitter Paris sur-le-champ pour rejoindre son corps cantonné à Châteaubriant, dans la Loire-Inférieure. Sa seule disgrace, que la supériorité du grade semblait compenser, fut qu'il n'entrait point, du moins pour le moment, dans l'arme spéciale de l'artillerie ou du génie; il fut nommé capitaine d'infanterie.

C'était un effet de la politique des consuls d'envoyer dans l'ouest, troublé de nouveau par la chouannerie, tous les jeunes officiers compromis dans la dernière conspiration. On voulait occuper et utiliser encore cette fougue républicaine contre les ennemis les plus acharnés de la révolution. Trois jours après, Hercule fut rendu à son poste, et croyant, sur la foi des feuilles publiques, cette guerre des chouans depuis long-temps étouffée, il fut fort surpris de trouver en arrivant le pays en feu. Ce qui l'étonna davantage et le frappa de je ne sais quel pressentiment sinistre, ce fut d'apprendre que les troupes étaient placées sous le commandement supérieur de ce même Maleigne; cet ami, ce traître, si rapidement monté en grade. Grâce à cette rencontre, l'officier supérieur commandant la garnison de Châteaubriant lui parut dûment prévenu sur son compte; toutefois, ce chef le reçut poliment, et lui dit dès l'abord:

—Capitaine, je vous ménage une réception digne de votre mérite et qui vous donnera occasion de vous faire connaître à vos hommes. Il y a cinq cents chouans à Sévré. Je vous ai désigné pour les disperser à la tête de votre compagnie. Je n'y pourrai joindre qu'un piquet de hussards. J'ai peu de forces, et je suis obligé de les ménager, de ne pas m'éparpiller surtout. Je suis déjà trop faible dans ma position. D'ailleurs, je ne doute pas que ce détachement ne vous suffise. Ce sera une manière de payer votre bien venue et de gagner vos éperons; dans une heure je vous présente à vos hommes, et vous vous mettrez en route à la nuit tombante. A propos, nous avons un de vos amis, le lieutenant Simon; vous serez sans doute bien aise de vous revoir. Il m'a souvent parlé de vous.

Hercule, préoccupé de ce qu'il avait appris sur Maleigne, se dit en sortant:

—Je vois qu'il s'agit de me faire tuer. Le procédé est honnête, ils y trouvent leur compte, et moi le mien.

Après que le commandant l'eut mis à la tête de sa compagnie, il s'en alla dormir quelques heures, car il était encore las du voyage, et n'eut pas même le temps de s'informer du lieutenant Simon, qu'il aurait revu avec grand plaisir. Le soir, il rassembla son monde, fit charger les armes, et l'on partit en silence avec deux ou trois paysans qui servaient de guides.

On longea les haies et des bouquets de bois jusqu'à ce qu'il fut nuit noire pour dérober la marche de la troupe. Les cavaliers seuls suivaient le grand chemin en cas que l'ennemi se laissât tenter par leur petit nombre. On traversa ensuite de grandes landes, et l'on parvint à l'endroit où les renseignements signalaient la réunion des chouans. On n'y trouva personne. On battit le pays aux environs, on détacha des éclaireurs qui ne rapportèrent nulles nouvelles. Après quelques heures de recherches fatigantes et stériles, le capitaine fit faire halte sous la forêt, plaça des sentinelles tout à l'entour et permit à ses hommes de prendre un peu de repos.

Vers trois heures du matin, Hercule sortit en sursaut d'un sommeil agité. Son voyage rapide et les événemens qui s'étaient succédé en cette pour lui depuis trois jours l'avaient rempli de trouble. Il se leva et se promena à pas lents autour de sa troupe, endormie dans l'espace du terrain embarrassé de broussailles qui la séparait des sentinelles. Pour la première fois il fut frappé vivement de sa présence dans ce lieu, si proche du sien.

L'aube commençait à poindre et découvrait par degrés ces vallons boisés et ces champs de bruyère qui lui retraçaient tant de souvenirs et de cruelles scènes de son enfance. Il avait aussi jadis dormi sur ces landes, il y avait vu de même ses compagnons couchés autour de lui, mais pour quelle autre cause et sous quel drapeau! Livré à ces déchiremens et comptant bientôt y mettre un terme, il trembla malgré lui d'un frisson fiévreux, glacé par l'air froid du matin, après cette nuit de fatigues.

Tout à coup il crut entendre un léger bruit dont l'éloignement et la durée le mirent en défiance. Il s'avança vivement en séparant de la main les ramées épineuses, et franchit assez tôt ce fourré pour voir, à portée de pistolet, la flamme d'un coup de feu; le soldat en vedette tourna sur lui-même, et tomba sans pousser un cri. L'explosion retentissante fut suivie de cris d'alerte et d'une courte fusillade des sentinelles qui se repliaient. Aussitôt éclatèrent des hurlemens sauvages qui troublèrent le capitaine lui-même, et dont la nouveauté ne manquait jamais son effet. Les chouans attaquaient. Hercule, qui par un hasard des plus heureux avait reconnu la direction de cette attaque imprévue, fit à la hâte filer sa troupe, qui semblait fuir, jusque sur la lisière du taillis, où il eut le temps de la mettre en ordre en l'adossant dans une position avantageuse qui permettait de reprendre la défensive. Les cavaliers, cachés derrière un bouquet de bois qui faisait saillie, eurent ordre de demeurer immobiles jusqu'à nouvel ordre, assurant les derrières du détachement et offrant en dernière ressource une réserve que l'ennemi peut-être ne connaissait point.

Les assaillans, par un trait caractéristique de leur tactique, suivirent sans ordre la marche des bleus à travers le bois en tiraillant avec les mêmes cris. Ce genre d'attaque était fort dangereux en ce que, se précipitant sans ordre et de tous côtés, et servis par tous les accidens du terrain, arbres, pierres, buissons, d'où ils tiraient à couvert, ils forçaient bientôt la troupe la mieux disciplinée à rompre ses rangs, à se débander comme eux jusqu'à se battre corps à corps. Dans une telle mêlée les paysans, sans bagages, lestes, infatigables et accoutumés au terrain, avaient ordinairement l'avantage. Ils s'éparpillèrent de la sorte à travers les arbres et sur tous les points, divisant le feu de la troupe et ripostant de leur côté par une fusillade irrégulière, mais bien dirigée. Bientôt, ne voyant nulles traces du piquet de cavaliers qu'on leur avait signalé, et jugeant la troupe assez ébranlée, ils s'élancèrent sur le terrain découvert qui la séparait d'eux, en poussant leurs cris ordinaires. La mêlée devint très chaude. Ce fut alors que les cavaliers, sur l'ordre du capitaine, débouchèrent l'un après l'autre, ce qui doubla leur nombre en apparence, et cette diversion vint à propos, car la compagnie rompue était fort inférieure, et l'on se battait homme contre homme. Au moment où Hercule, qui s'était avancé de ce côté, criait un ordre au maréchal des logis, un homme en souquenille de matelot, qui abattait tout devant lui et qui portait un masque noir, se détourne, saute sur le capitaine, et lui lâche à bout portant un coup de pistolet qui fracasse son hausse-col. Hercule lève son épée sur cet homme, mais celui-ci, prompt comme la foudre, le prévient d'un furieux coup de sabre de marine, qui heureusement, lancé de trop près, glisse sur l'épaule et le baudrier de l'officier; cet élan mutuel les jette dans les bras l'un de l'autre. Dans cette étreinte, le capitaine serre avec tant de rage la lame de son adversaire autour de son propre corps, qu'elle éclate dans sa main et cet effort les fait chanceler tous deux. Hercule saisit ce moment, redouble, roule avec son ennemi dont le masque tombe, et lui appuie son genou sur la gorge en tirant un pistolet de sa ceinture. Il crut d'abord que la fureur lui troublait la vue en regardant ce visage décomposé; mais en y portant de nouveau son arme, il le reconnut. C'était bien son père lui-même.

—Sans quartier au moins! lui dit le comte à voix basse et l'écume à la bouche.

Hercule jette autour de lui un œil égaré, ramasse le tronçon du sabre de son père, et le lui présente; mais le vieillard, promptement relevé, fouillait convulsivement dans le vêtement qui couvrait sa poitrine; il en tire un couteau qui tremble dans sa main, puis frémissant comme s'il se retenait de s'élancer encore sur l'officier, il lui dit en grinçant des dents:—Ne voudrais-tu pas me forcer à t'assassiner? Va-t-en car tu me tentes. Que je te rencontre une autre fois!

Il s'arracha pourtant à cette place, et s'en retourna vers les siens sans hâter le pas. Les chouans se dispersaient déjà de tous côtés, et le sergent de la compagnie, qui accourait en ce moment au secours du capitaine, s'arrêta tout stupéfait en voyant la fin de la scène; mais, croyant sans doute le capitaine blessé, il s'écria en se tournant vers ses camarades:

—Tirez sur le brigand!

—Arrêtez, dit Hercule tout pâle et se jetant en travers, que pas un ne bouge!

—Mais, capitaine, c'est un chef, c'est le masque noir.

Hercule abattit de la main le fusil de cet homme.

—Tais-toi, malheureux; si tu tires, tu es mort.

Il s'aperçut à peine dans son trouble combien cette parole était imprudente et inexplicable pour les soldats. Le sergent dit tout bas à ses hommes:

—Le capitaine s'y entend! c'est justement ce masque noir qu'on cherche.

—Avez-vous entendu ce qu'ils ont dit, sergent? poursuivit un soldat incorporé de la veille, et qui passait pour un espion.

—Des complimens peut-être, et chacun s'en est allé tranquillement de son côté.

Les cavaliers, qui avaient achevé de disperser les chouans dans les landes, revinrent après avoir perdu deux hommes. Leur charge, faite à propos, avait décidé le succès d'une affaire qui semblait si mal engagée, et que la troupe devait perdre par son petit nombre.

Quand Hercule se vit seul sur ce champ couvert de cadavres, son sabre sanglant à la main, sous le coup de cette lutte abominable, il fut saisi d'un transport d'horreur qu'il ne put contenir. Il rassembla sa compagnie à la hâte, et reprit, à la tête du détachement, le chemin du cantonnement dans un silence farouche, qui fut, durant la route, un nouveau sujet d'étonnement pour ses soldats.

L'aventure circulait dans les rangs à voix basse, et l'on invoquait à ce sujet le témoignage des plus anciens compagnons qui connaissaient le masque noir pour l'avoir rencontré à d'autres affaires. C'était l'usage des chouans de désigner leurs chefs par un nom de guerre, qui souvent s'attirait une renommée terrible. Celui dont il s'agit était un des plus redoutés, et pour sa bravoure extraordinaire, et pour la rapidité prodigieuse de ses attaques, qui semblaient se multiplier dans tout le pays. Vingt fois on avait dressé des plans pour le prendre sans y pouvoir réussir. Jamais on n'avait vu son visage, et, l'imagination des soldats s'en mêlant, on allait jusqu'à dire qu'il était l'un des personnages les plus considérables de l'émigration et l'un des princes de la famille des Bourbons.

Hercule marchait la tête basse. Sans nouvelles de son père depuis long-temps, mais le croyant paisiblement retiré à Lagrange, il cherchait à s'expliquer comment et pourquoi il avait repris les armes, et, tout le ramenant à sa fatale rencontre son trouble se trahissait par des frémissemens et des gestes involontaires.

En revenant après un tel avantage, le capitaine Hercule fut très obligeamment accueilli par le commandant, soit que la méfiance de cet officier fut diminuée par cette brillante conduite, soit que cet accueil servit à dissimuler ses sentimens véritables. Hercule, encore tout ému, saisit ce moment.—Mon commandant, lui dit-il, je vous en conjure, tirez-moi d'ici, donnez-moi quelque commission plus tranquille; je ne suis pas fait pour cette guerre. Je suis né dans ce pays, et je ne puis voir tuer ces paysans sans que le cœur me manque. Je m'en explique nettement; et vous apprécierez mes motifs. Qu'on m'envoie sur la frontière.

Le vieil officier parut touché de ces raisons.

—Où vous envoyer? J'ai peu de monde, vous le savez. Je consulterai l'adjudant-général, qui vient d'arriver.

—Maleigne! dit Hercule.

—Ah! oui, vous le connaissez; il était à l'école en même temps que vous. Ce n'est qu'un jeune homme, mais il va vite.

—Tenez, dit Hercule, nouvelle raison pour m'éloigner. Maleigne et moi nous n'aimons plus à nous trouver ensemble. Présentez-lui ma demande, je suis sûr qu'il sera de mon avis.

—Oui, reprit le commandant avec un sourire d'intelligence, j'ai entendu parler de ce qui s'est passé à l'école.

—Que fait-il donc ici?

—On n'en sait rien précisément, une mission importante... il a des pleins pouvoirs sur les corps du département. Il s'agit peut-être d'une négociation avec les chouans. Tout cela se rattache, dit-on, à des plans de haute police. Fouché est là dessous.

—Je comprends, dit Hercule avec un sourire de mépris. Parlez-lui de moi, puisqu'il le faut, et ôtez moi de sa vue; je ne tiens pas à l'avancement.

La présence de Limoëlan à l'armée de l'ouest envenimait en effet la haine furieuse que lui portait Maleigne. Il fut facile à l'adjudant général d'abuser contre Hercule des secrets de sa famille qu'il connaissait bien, et du rôle qu'avait joué son père dans les guerres de la Vendée. Il eut soin même d'insinuer parmi les officiers de l'état major que, s'il avait rompu l'équipée de l'école, c'est qu'il avait appris la preuve que Limoëlan travaillait secrètement pour les Bourbons. Il fut bientôt instruit de la scène suspecte qui s'était passée sur la lande, et il en fut question quand le commandant lui exposa la demande d'Hercule. Maleigne donna là-dessus ses instructions à l'officier supérieur, et choisit ce moment pour développer de grandes mesures dont il était chargé, disait-il, et qui pouvaient étouffer d'un coup la guerre prête à se rallumer sur la rive gauche par l'effet d'une machination formidable.

EDOUARD OURLIAC.
La suite à demain.

COMMERCIAL.

COMMERCIAL D'EUROPE.

HAVRE, vendredi, 7 mars.

COTON—Notre marché a été calme durant presque tout le cours de la semaine, les acheteurs ont eu peu à faire, [illegible] beaucoup de modération jusqu'à l'époque de notre dernière circulaire, et les transactions n'ont été faites que pour répondre aux besoins immédiats de la consommation. Malgré la teneur favorable des avis de Liverpool, aussi bien que celle des lettres des Etats-Unis en date du 8 dernier, il n'y a pas eu la plus légère amélioration dans les demandes, et bien qu'il paraisse y avoir peu de crainte sur le [illegible] de les importations à venir, les spéculateurs se tiennent à l'écart, et semblent en ce moment s'être entièrement retirés du marché.

Toutefois, hier avant la clôture des affaires, il y a eu plus de demandes que dans le commencement de la semaine, et les prix qui commençaient à fléchir, ont depuis repris un caractère de fermeté [illegible] pleinement supportés à nos cotes. Somme toute, les affaires sont loin de prévaloir l'activité qui régnait il y a quinze jours; mais cette cause doit être principalement assignée au relâchement qui suit d'ordinaire les grands mouvements—la tenue [illegible] n'indique qu'on ait à craindre un manque de confiance ou des changements défavorables.

Les ventes de la semaine ont été de 5247 balles, dont 3353 Nlle. Orléans de 45 à 70; 2639 Mobile 54 à 68, le reste Upland 60 à 62; et 67 Sea Island 145 à 295. Arrivé, 1806 balles.

Stock—7 mars.

	1845.	1844.	1843.
Américains.	114,500	[illegible]	51,500
Autres sortes,	6,500	9,000	3,500
	121,000	111,000	55,000

Cours de la Place.

	Bas ord.	petit cour.	belle marc.
Nlle Orléans,	48 à 63	67 à 71	73 à 90
Mobile,	53 à 64	66 à 69	— à —
Upland et Floride,	53 à 61	65 à 66	69 à —
Sea Island,	150 à 175	200 à 260	300 à 600

HAVRE, 8 mars.

Les transactions en coton ont été très-animées hier. Les ventes se sont élevées à 2000 balles. Les prix ont été fermement soutenus, et quelques descriptions ont une tendance à la hausse. Ce matin, il ne s'est fait que peu de choses, attendu qu'il n'y a pas beaucoup de coton en vente, surtout en premières mains. En cotant le cours de la place, on a forcé d'un centime les descriptions américaines. Le stock en toutes mains est porté à 80,000 balles.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.

Navire Stephen Baldwin, Brown, Liverpool, J P Whitney & co
Navire Sir Charles Napier, Huntress, Liverpool, Holmes & Mills
Navire Pharsalia, Wadsworth, Liverpool, L H Gale
Barque Z. D. Bassett, New York, J F Lovell
Barque Murillo, Woodside, Havane, J Alexander
Brick Washington, Stevens, Baltimore, C J Mecker
Brick Pioneer, Cook, New York, capitaine
Brick Nancy Jane, Godfrey, Norfolk & Richmond, Bailey & Baxter
Goel. Native, Matson, Galveston et Matagorda, I. Dobbin
Goel. Helen, Sears, Apalachicola, Cook & Horn
Goel. Cornelia, Baker, Richmond, F F Bock
Steamer El Dorado, Stone, Cincinnati, capitaine
Steamer Maid of Kentucky, Edwards, Port Caddo, capitaine
Steamer American Eagle, Montgomery, Louisville, capitaine
Steamer Greenwood, Corling, Cincinnati, capitaine

ARRIVES.

Navire Medora, Crokett, de Thomaston.
Navire Henry, Noyes, de Marseille.
Navire Leonidas, Snow, de Liverpool.
Barque Alert, Farnham, de Kingston.
Brick Tilt, Brown, de la Havane.
Brick Agnes, Corb, de Pernambuco.
Steamer Fashion, Fullerton de Mobile.
Steamer Brunswick, Moore, de St Louis.
Steamer Ben Franklin No 7, Hiner, de Cincinnati.
Steamer Music, Streck, Lafourche.

MEMORANDA.

Havre.

Navire Clinton, Hartley .... parti mars 15
Magnolia, Gray .... parti février 27
Vesta, Soubry .... parti février 16
Ashland, Williams .... parti mars 1
Tyrone, Spear .... parti mars 1
Dumbarton, Pendleton .... parti mars 5
Delphus Curtis .... parti mars 1
Queen Victoria .... en charge mars 8
Jacob Pennell, Martin .... parti mars 7
Athens, Chase .... parti mars 6
Franconia, Jones .... parti mars 8
Barque W T Wheaton .... parti mars 9

Marseille.

Navire Mozart, Lewis, parti le 8 février, rencontré dans le détroit de Gibraltar le 19.
Navire Prentiss, Hopkins .... parti janvier 10
Columbus, Trussell .... parti janvier 10
Siaviano, Rauch .... parti janvier 12
Barque Suwarrow, Snow .... parti février 16

Bordeaux.

Navire Edouard, Laguerenne .... annoncé
Shenango, ... annoncé
Arethusa, ... annoncé

DERNIÈRES DATES.

Boston	mars 31	Londres	mars 3
New York	avril 1	Liverpool	mars 4
Philadelphie	avril 1	Paris	mars 8
Baltimore	avril 2	Havre	mars 8
Washington	avril 2	Bordeaux	fev 15
Charleston	avril 1	Vera-Cruz	fev 12
Havane	avril 1	Mexico	fev 18
Galveston	avril 2	Tampico	mars 1

Raquettes! Raquettes!
UNE partie de raquette sera jouée de l'autre bord du fleuve, Dimanche, 13 du courant. La balle sera lancée à 3 heures, et la partie continuera jusqu'à la nuit.
Le Ferry de la Première Municipalité traversera toutes les dix minutes pendant l'après-midi.
Le Ferry de la Seconde Municipalité sera arrêté pendant quinze jours et conséquemment ne traversera point dimanche. 10 av— 3

PERTE DE CERTIFICATS.
ATTENDU que deux certificats d'actions de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, au nom de M Jn. Ch. de St. Romes, savoir:
No. 104, en date du 23 février 1832, de deux actions sur lesquelles trois cents piastres auraient alors été payées.
No. 193, en date du 1er mars 1833, de cinq actions sur lesquelles trois cent cinquante piastres auraient alors été payées, ont été PERDUS OU EGARES.
J'invite les personnes que cela pourrait concerner, à faire valoir dans les six semaines qui suivront la date du présent avis, les raisons pour lesquelles de nouveaux certificats ne seraient pas émis, conformément aux réglemens de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 4 avril 1845.
10av—6s D. F. GUEX, secrétaire

Nouveau Bureau de Placements.
Par J. B. CABOS.
No. 24, rue Jefferson, Nlle. Orléans.
DES cuisiniers et maîtres d'hôtels pour un voyage de long cours, ou sur steamboats, désirent trouver de l'emploi.
Il se présente également des garçons de buvette bien recommandés.
On désire prendre à loyer, dix personnes blanches ou de couleur, sachant faire la cuisine, blanchir et repasser. De bons prix sont offerts, par des familles particulières.
Les personnes qui auront de l'emploi à offrir aux ouvriers ne seront pas tenus de payer au dit bureau.
Nota.—Les ouvriers boulangers ou de toute autre profession, peuvent s'adresser à M. CABOS, pour obtenir des places; comme aussi, les personnes qui désirent employer des ouvriers et ouvrières—ou bien des domestiques, de l'un ou l'autre sexe. S'adresser au No. 24, rue Jefferson de 10 heures à 2 1/2, et de 4 à 6. 5 fev—

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. l'U.·.
Les VV.·. des LL.·. sont invités, et priés d'inviter les FF.·. de leurs LL.·. respectives à assister aux funérailles de notre digne et bien-aimé F.·. GILBERT LEONARD, M.·. M.·. Elles auront lieu cet après midi à 4 heures.
Les restes de notre F.·. sont exposés dans la salle de la Convention, rue du Canal, d'où le convoi partira.
Par ordre du G.·. M.·.
F. VERRIER, Grand Secrétaire

Association Louisianaise des Vétérans de 1814-15.
LES membres de cette Association s'assembleront cet après-midi, à 3 heures, à la Bourse St Louis, pour assister au convoi funèbre de feu le Brigadier-Général LEONARD. Par ordre du Président,
10av H. W. PALFREY, secrétaire.

QUARTIER GENERAL.
1ère DIVISION MILICE L.E.
Nlle. Orléans, 9 avril 1845.
ORDRE No.
1o. Le Major-Général Commandant, annonce avec un profond regret, aux officiers et aux troupes de la première Division, la mort du Brigadier Général GILBERT LEONARD, ex-commandant de la 1ère Brigade de la première Division de la Milice Louisianaise.
2o. Afin de rendre les derniers honneurs militaires dûs à son rang comme officier de cette Division, la Légion de la Louisiane, le Bataillon Washington et le régiment des Volontaires de la Louisiane se réuniront en cortège funèbre, demain jeudi, à 3 heures et demie. Le Major commandant le Bataillon d'Artillerie fera tirer, sur la place d'Armes, un coup de canon tous les quarts d'heures, pendant le jour.
3o. Le Brigadier Général Charles Cuvellier, commandant la Légion de la Louisiane, et le Brigadier Général Horatio Davis, commandant la 1ère brigade, sont chargés de l'exécution de cet ordre et se rendront, avec leurs commandemens et leurs officiers respectifs, à la maison d'Etat, où est exposé le corps, demain à 4 heures de l'après-midi, et s'y formeront en cortège funèbre.
4o. Les officiers de la 2me brigade et les officiers des autres brigades de la 1ère Division se réuniront sur la Place d'Armes, demain jeudi, à trois heures et demie de l'après midi, en grand uniforme, et s'y joindront au Major Général et à l'état major.
Par ordre du J. L. Lewis, Major Général commandant la 1ère Division.
CHARLES A. LABUZAN, Aide de Camp.
Les officiers de l'armée et de la marine des Etats-Unis sont respectueusement invités à se rendre et à se joindre aux officiers de la 1re division sur la place d'Armes, à trois heures et un quart de l'après midi.
Par ordre du Major Général Lewis,
CHARLES A. LABUZAN,
10avril Aide de Camp

QUARTIER-GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 9 avril 1845.
Ordre No.
CONFORMEMENT aux ordres reçus du Major Général John L. Lewis commandant la première division de la Milice Louisianaise, la Légion se formera en cortège funèbre, jeudi, 10 avril, à 3 heures et 1/2 de l'après midi, au lieu habituel du rendez vous, pour escorter, à sa dernière demeure, le brigadier général GILBERT LEONARD, décédé hier soir, à 9 1/2 heures.
Par ordre du Brigadier-Général,
CHARLES CUVELLIER,
Commandant la Légion de la Louisiane.
CHS. L. DUROCHER,
10 av Aide de camp

JEUNE GARDE A CHEVAL.

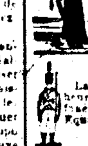

Conformément aux ordres du Brigadier Général la compagnie se réunira en grande tenue d'hiver, aujourd'hui à trois heures et demie de l'après midi, pour assister aux funérailles de feu GILBERT LEONARD.
Par ordre du capitaine,
Le Maréchal des Logis Chef,
JACQUES LEON,
10 avril

GARDES D'ORLEANS,
Attention.

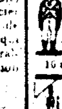

La Compagnie prendra les armes aujourd'hui à 3 heures 1/2 précises de l'après midi, pour assister aux funérailles du Brigadier Général Gilbert Léonard. Equipement complet, tenue d'été. Rendez vous ordinaire.
Par ordre du capitaine.
10 av WM. ANDRY, Sergent Major

TIRAILLEURS D'ORLEANS.
Ordre No. 13.

La compagnie prendra les armes aujourd'hui jeudi, à 3 heures précises de l'après-midi, pour rendre les derniers honneurs funèbres au brigadier général G. Léonard.
Réunion à la salle d'armes. Tenue d'hiver, équipement complet. Par ordre du capitaine.
10 av HTE. TACON, Sergent Major

CAZADORES DE ORLEANS.

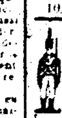

La compañia tomará las armas el jueves 10 del corriente á las 3 1/2 de la tarde, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para asistir alos funerales del brigadier general Gilbert Leonard segun orden del comandante general de la Lejion de la Luisiana.
La reunion sera en el cuartel situado en los altos del café del Aguila.
Nueva Orleans y abril 9 de 1845.
De orden del capitan, TOMAS BLANCO,
10av Sargento 1o.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

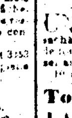

La compañia tomará las armas y se reunirá en el paraje acostumbrado, con pantalon de verano, hoy 10 de abril, a las 3 de la tarde, para acompañar los restos del brigadier general G. Leonard. De orden del comandante accidental.
10 av MATEO BORDAS, Sargento 1o.

A vendre à l'amiable pour cause de départ.
UNE JEUNE MULATRESSE agée de 17 ans CREOLE, bonne gardienne d'enfans, bonne femme de chambre, sachant parfaitement coudre et coiffer; elle est garantie de tous les vices et maladies voulus par la loi. S'adresser au No. 174, rue St Pierre entre Bourgogne et Remparts. 10 av

Toile d'Irlande à prix réduits!
LE soussigné [illegible] toile d'Irlande [illegible] à des prix [illegible]
10 avril—10 M. E. DAVOCK 3[illegible] Chartres.

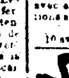

A VENDRE—Une belle résidence située à environ 3 milles au dessous des casernes, de ce côté-ci du fleuve; la maison est construite en briques, à 2 étages contenant [illegible] avec arbres fruitiers &c. Le prix est modéré et les conditions avantageuses. S'adresser à ARTEMON HILL, 76 Gravier.
10 avril—12 Bureau de Protection Insurance Agency

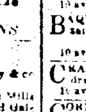

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—200 caisses, en magasin, formant un assortiment complet de marchandises fraîches et de saison, à vendre par
R. G. HOBBS, 17 rue de la Douane.

BAQUETS et Cuves—100 douzaines baquets et 100 douzaines cuves, en très bon ordre, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
10 avril 49, Commune

CRAMBERIES, en demi barils et quarts de barils à vendre par HARROD DARLING & Co
10 avril 49, Commune

CORNICHONS &c de Boston, en tonneau et quarts de barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
10 avril 49 Commune

MAQUEREAUX Nos 1, 2 et 3 en colis assortis et No 3, [illegible] en barils et quarts de baril, à vendre par HARROD, DARLING & Co
10 avril 49 Commune

SAUMON, morue et harengs à vendre par HARROD, DARLING & Co.
10 avril 49, Commune

HUILE, savon et chandelle, à vendre par HARROD DARLING & Co.
10 avril 49 Commune

BEURRE et Fromage—50 barils de beurre et 20 caisses fromages d'anana, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
10 avril 49, Commune

CAFE de Rio—700 sacs, à vendre par
10 av F. JOHNS, 110 Poydras.

CIGARES de la Havane—400,000 cigares Imperiales, Regalias, Canones, Bayonets et Miller, à vendre par
10 av E. JOHNS, 110 Poydras

CHAMPAGNE—175 paniers, marque Napoléon, à vendre par E. JOHNS,
10 av 110 rue Poydras

VIN HOCK—120 caisses d'une douzaine, Hockheimer supérieur, à vendre par E. JOHNS,
10 av 110 rue Poydras.

RHUM DE LA JAMAIQUE—10 tierçons imitation 4me preuve, en débarquement du navire Union et à vendre par
10 av ROBERTS & HALL, 78 Magasins

EAU DE VIE—4 demi pipes, 5 quarts et 10 octaves imitation française, en débarquement du navire Union et à vendre par ROBERTS & HALL,
10 av 78 Magasins.

THE FRAIS—700 paquets vert et noir, impérial, poudre à canon, Young Hyson, Pouchong et Souchong en demi caisses et boîtes de 9 et 12 livres, à vendre par
ROBERTS & HALL, 78 Magasins

CAFE—700 sacs Laguayra, 500 do Havane, 200 do Rio, 500 do Java à vendre par
10 av WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

DIVERS—50 paquets thé assorti, 200 caisses cerises à l'eau de vie, 150 paniers huile d'olive, 200 nattes, 150 barils eau de vie et genièvre, 30,000 cigares de la Havane, 500 pièces toile à voile, 200 barils provisions pour navires, 20 sacs sel, 100 [illegible], 20,000 [illegible], 15 [illegible] indigo de Caracas, à vendre par
10 av WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

SEAUX peints—200 douzaines en débarquement du navire Rowland, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
10 a 26 et 28 Gravier

HARENGS—300 caisses harengs frais, à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE,
10 a 26 et 28 rue Gravier

MORUE—40 demi tambours et 300 caisses belle morue blanche, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE,
10 a 26 et 28 rue Gravier

AMANDES—90 sacs, sans coques, en débarquement du navire Rowland et à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
10 a 26, et 28 Gravier

BACON—Jambons, plats côtés et épaules, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
10 avril 26, et 28 Gravier

MORUE—300 caisses belle morue, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE,
3 av 26 et 28 Gravier

$15 DE RECOMPENSE.

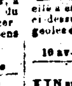

S'EST absentée de chez le soussigné le 5 courant, la négresse MARTHA, âgée de 24 ou 25 ans, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, couleur claire, parlant anglais et français; elle était habillée en calico bleu et jaune, lorsqu'elle s'est absentée; elle a été vue dans la 3me municipalité. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geoles de cette ville et en informera le propriétaire.
CHS ROMAN,
10 av—6 No. 36 Vieille Levée

AUX HABITANS.
UN superbe atelier de NEGRES, bien acclimatés venant d'une habitation, et se composant de trente-quatre hommes, femmes et enfants, et d'un bon forgeron, est offert en vente en bloc et à des prix accommodants. S'adresser à J. A. BEARD & Co, 49 rue des Magasins, près l'Arcade.
Aussi—Quarante esclaves de la Virginie, du Maryland et de la Caroline, parmi lesquels se trouvent des travailleurs de champs, des domestiques de maison, &c.
9 avril

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 3 avril 1845.
UNE assemblée des actionnaires de cette banque aura lieu à la maison de Banque, le samedi, dix de mai prochain, à midi, pour délibérer sur "un Acte pour faire revivre et amender les divers actes de Législature, ayant trait au réglement des dettes propres de l'Etat, et pour d'autres objets, approuvé le 10 mars 1845.
Par ordre de la direction.
4 avril— WM. E. LEVERICH, Caissier

VINGT ANS APRÈS.
SUITE DES
TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEX. DUMAS.

☞ Ce feuilleton, extrait du journal *Le Siècle*, formant sept parties ou livraisons, d'environ 40 pages in 8o, imprimées en caractères neufs, paraîtra à quinze jours d'intervalle.
La première livraison est imprimée.
Prix des sept livraisons, par abonnement, payable d'avance, $1.50.
On souscrit au bureau de ce Journal, et chez Victor Hébert, libraire, rue de Chartres.

Vente par liquidation
DES MARCHANDISES SECHES DU MAGASIN PRIX FIXE!
Encoignure Royale & Toulouse.
LE soussigné a l'honneur d'informer les Dames que lundi, 7 courant, il offrira en vente, en son magasin ci-dessus désigné, toutes les marchandises composant son stock, aux prix d'encan.
7 av—6 P. LEVASSEUR

DERNIERS ARRIVAGES,
MARCHANDISES DE FANTAISIES,
Pour le Printemps.
Un nouvel assortiment de soieries riches, pour le printemps; Baréges, Mousselines Calsanit et Polka, Organdis, Baréges et Balsorines, et Shawls et Echarpes riches en soie, bonnets brodés, cols et chemisettes.
Qu'il ouvre maintenant, et vendra sans réserve, et meilleur marché que dans aucun autre magasin.
Aussi—Le stock de marchandises de fond du pays et de l'étranger. J. SOLANS,
7 avril—6 Encoignure Chartres et [illegible]

AVIS est par le présent donné aux acquéreurs, ou à tous détenteurs de terrains de la succession de feue dame Félicité Loubie, décédée veuve Pierre Geneau, provenant des adjudications faites par D. Tillet et Desery, encanteurs, le 13 juin 1835, d'avoir à se présenter dans les dix premiers jours du mois d'avril prochain (1845), à l'office de M. Octave de Armas, notaire public à la Nouvelle Orléans, à l'effet de s'acquitter du "huitième" du prix des dits terrains, qui revient à la mineure Auguste Fagot, lequel, ainsi qu'il est stipulé dans lesdits actes de vente, est payable au terme convenu, ensemble avec un intérêt à six pour cent l'an.
P. proc. AUGUSTE FAGOT, Tuteur.
31 mars—10 ROSEMOND DE ARMAS

A la Reine de Chypre!
P. IBOS
A L'HONNEUR d'informer le public qu'il ouvrira le 9 du courant, son magasin à l'encoignure des rues Bourbon et St Pierre, et aura constamment en magasin, un assortiment magnifique de nouveautés françaises, Anglaises et Américaines.
Il sollicite le patronage des habitans de cette ville, ainsi que celui des habitans de la campagne et des marchands, les assurant qu'il continuera à mériter la faveur des acheteurs par le bas prix de ses marchandises et leur qualité supérieure.
A ses patrons il adresse ses sincères remerciemens de la confiance dont ils l'ont honoré en le priant de leur continuer leur patronage libéral.
Il offre au public les articles ci dessous détaillés, reçus par les derniers arrivages.
Tarlatanes et organdis ombrés,
Robes organdis, couleurs brodées, ombrées à grands volans et festons, Jaconats imprimés, grande nouveauté,
Balzorines Marquises, Baréges à la Polka et Ottoman, dito noirs et blancs, [illegible],
Châles barège noirs et blancs unis, dito à raies satinées, dito séphir,
Grand assortiment de Mousselines Suisses, extra fines, unies et ordinaires, brodées blanc et en couleur, pour robe, Mousselines blanches à la Polka, à rivières pour robes,
Mousselines à carreaux à grands fleurs et damassées pour [illegible] rideaux
Mousselines à petites raies et à petits carreaux, pour blouses et peignoirs,
Rideaux en pièces brodés avec bordures riches,
Assortiment complet d'indiennes pour meubles, rouges, bleues et chamois, damassées satinées et unies et bordures, bel assortiment de Toile d'Irlande 4/4 extra fines et qualités ordinaires, fabriquées pour la consommation des familles;
Toiles à draps 12/4 platilles et bretagnes assortis en qualités, coutils de Paris nouveau genre, pour pantalons,
Arabias et [illegible],
Toiles de Hollande et grise pour doublures,
Merinos noirs pour habits de Paterne,
Lupin et autres double chaîne
Alépines et Etamines assorties en qualités,
Alpaca [illegible] et Mousseline laine, petite et grande largeur, grand assortiment de Bas soie [illegible] fil d'Ecosse, coton et cadet pour femmes et enfans, dito noirs, blancs, rosés, unis, brodés et à jours,
Chaussettes blanches et écrues, pour hommes, bas [illegible] blancs et noirs, extra fins pour femmes,
Gants et mitaines filets Egyptiens et vrai filets longs et courts à bracelets pour femmes et fillettes,
[illegible] de Naples et poult soie [illegible] assortis en largeur,
Velours soie noirs et en couleurs,
Assortiment de cols brodés,
Bel assortiment de mouchoirs batiste brodés, nouveau genre à grandes rivières garnis de dentelles,
Mouchoirs à rivières brodés et à ourlet,
Do à ourlet, point à jour et à vignettes,
Do Cholet, mouchoirs batiste d'Ecosse brodés, imprimés et à rivières, non garnis do, mouchoirs français imitation madras et desinde,
Cravattes fantaisie à la Polka, pour hommes,
Ombrelles Polka pour femmes et enfans,
Parapluies et demi parapluies,
Brin fil et coton pour moustiquaires, pièce pour jupons,
Dentelles noires et blanches en soie fil, coton,
Cotons blancs et écrus assortis en largeur,
Cotonnades françaises anglaises et américaines,
Coutils fils et coton pour matelas,
Indiennes et [illegible] pour domestiques,
Soie noire et en couleurs pour coudre,
Fils assortis, eguilles, boutons nacre et en os, do. noirs et blancs,
Lacets pour corsets, en soie et en fil pour robes,
Lacets fil et coton,
Galons français et allemands assortis, cordonnets blancs et noirs en soie et coton,
Assortiment de parfumerie, consistant en éventails polka et marocain savons, eau de Cologne et autres parfums, brosses, &c &c.
P.S.—Voilettes noires et blanches en dentelle vraie et imitation. 5 avril

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue de Chartres entre St. Louis et Conti. No. 123.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Calédonie et Francis Depau, du Havre les articles ci-après, qui, joints au bel assortiment qu'ils avaient d'importation par navires Windsor Castle et Bourbon, forment le complément de leurs marchandises de printemps et d'été
GILETS confectionnés à Paris dans les meilleurs ateliers, [illegible] très variés, savoir: double shall, double revers [illegible] shall [illegible] cheval ère, en velours [illegible] d'été [illegible], basin blanc, uni, à raies satinées et de diverses nuances
CRAVATES en batiste pour [illegible], fil d'Ecosse, coutil batiste nouvel article, jaconats à carreaux, à raies et autres dessins les plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.
GANTS, en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais blanc, gris et diverses couleurs, do. en soie également de toutes nuances.
CALEÇONS, à coreet, en toile de Flandre et de Silésie, coupe toute nouvelle, dito en tricot coton, article supérieur.
Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux fins.
5 mars CORDEVIOLLE & LACROIX

CHANGE sur Paris ou Bordeaux, à vendre par
16 fev CHS DUFOUR, 17 Conti

ON a besoin d'une personne bien versée dans les affaires, pour [illegible] S'adresser par lettre à la boîte L. No. 63, bureau de la poste. 2 av—

SARDINES—2000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque de Chatelain Jne et Basset reçus par les arrivages du Columbiana du Havre et de l'Amérika, de Bordeaux.
500 boîtes et demi boîtes petits pois de la marque de Chatelain Jne et Basset, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co,
1 av—15 24 Bienville

COUVERTURES—80 balles Couvertures françaises de trois points, de Montpellier, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
1 av—15 24 Bienville

CAFE RIO—A bord—6,000 sacs, formant le chargement du navire Margaret Forbes, à vendre par
1 av GEO GREEN & BROTHER, 62, Gravier

CAFE RIO—5,600 sacs d'excellente qualité, chargement de la barque Z. D. venant d'arriver et à vendre par
1 av GEO. GREEN & BROTH. 62 Gravier

SAVON—50 caisses savon Winchester, No. 1, 25 do do Eagle, en débarquement du navire Lyons de Boston, à vendre par J. F. BERCIER & Co.
1 avril 24 Vieille Levée

CHANDELLES—10 caisses marque Johnson à vendre par J. F. BERCIER & Co
1 avril 24 Vieille Levée

DIVERS—50 barriques porter de Londres en bouteilles; 60 dito bierre d'Ecosse, en dito; 120 barils eau de vie du Nord, 1re preuve; 110 dito genièvre do; 40 dito eau de vie de pêche de Baltimore; 40 dito vieux whisky de Monongahela, qualité supérieure; 49 demi barils dito dito, 28 barils whiskey de Bourbon; 16 dito huile de tanneurs, à vendre par SMITH BRYAN,
1 av 20 Douane

TOILE! Toile!—PEET & MORTON, 8 rue des Magasins, offrent en vente à des prix réduits un grand assortiment de toile d'Irlande, pour l'usage de familles.
9 avril

TOILES drape d'Irlande de 6, 7, 8, 10 et 12/4 à vendre à bas prix par PEET & MORTON.
9 av 8 Magasins

A VENDRE—Un nègre de 17 ans, bon domestique de maison, ou nègre de chem[illegible]
HARVEY & COOLIDGE,
9 av 26 et 28 Poydras.

A VENDRE—Un excellent domestique de maison, un garde magasin, pleinement garanti.
HARVEY & COOLIDGE,
9 av—6 26 et 28 Poydras.

SUCRE—44 caisses blanc et 5 caisses brun de la Havane, en débarquement, et à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
9 av 79 Tchoupitoulas

CIGARES—500 000 Havane, principe, en magasin et à vendre par Y QUADRAS,
9 av Encoignure Chartres et St. Pierre

HUILE—300 paniers huile d'olive en grandes bouteilles, à vendre par Y. QUADRAS,
9 av Encoignure Chartres et St. Pierre

TABAC—8 boucauts Picadura, à vendre par
Y QUADRAS,
9 av Encoignure Chartres et St. Pierre

RAISINS—200 caisses, demi caisses et quarts de caisses en magasin, à vendre par Y. QUADRAS,
9 av Encoignure Chartres et St. Pierre

SARDINES à l'Huile—6000 boîtes et 1/2 dito de la marque bien connue B Guilloux, à vendre à des prix modérés, par A. MOLIER,
8 av 96 St. Louis

BOUCHONS pointus et non pointus—600 000 bouchons pointus et non pointus, à vendre par
8 av A. MOLIER, 96 St Louis

FARINE—336 barils farine superfine, en débarquement du steamer Maria, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
4 av 79 Tchoupitoulas

A VENDRE en magasin:—200 barriques bon vin ordinaire, 10 de Cantenac et Bousseau, Médoc vieux, 20 barriques Ludon, Médoc, 300 milliers bouchons fins et surfins.
Ayant droit au drawback.
10 quarts pipes eau de vie 4me. preuve, A. Durand,
4 barriques do 3ème preuve,
20 quarts et huitièmes de pipe eau de vie fine Champagne
400 caisses vin rouge St. Julien,
Par POUGET FILS,
7 av 147 Royale

GOUDRON—40 barils en débarquement de la barque Phenix et à vendre par ROBERTS & HALL,
1 avril 78 Magasins

CHANDELLES—25 boîtes Solar, article nouveau dernièrement reçu et à vendre par ROBERTS & HALL,
1 avril 78 Magasins

LIQUEURS du pays—Rhum, Eau-de-vie, Genièvre, Alcohol et esprits neutres, de différentes preuves, à vendre par ROBERTS & HALL,
1 avril 78, Magasins

MIEL—Cinq boucauts miel de la Havane, à vendre en magasin, par
7 av E. TROISGROS, 36 Vieille Levée

SUCRE de la Havane—146 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre par E. TROISGROS,
7 av 36 Vieille Levée

TABAC—80 balles tabac de Cuba, 2/3 enveloppes, en débarquement du brick Thomas Street, de la Havane, à vendre par E. TROISGROS,
7 av 36 Vieille Levée

SUCRE—70 caisses en débarquement du brick Thomas Street, à vendre par E. TROISGROS,
7 av 36 Vieille Levée

Collége de St. Vincent,
AU CAP GIRARDEAU, ETAT DU MISSOURI.
CE COLLEGE, auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississipi; il est situé à quarante milles au-dessous de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.
LES DIFFERENTES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT se composent de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la poésie, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes, de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie théorique et pratique; des langues Française, Espagnole, Allemande, Italienne, Latine et Grecque, de la philosophie morale et naturelle, de la botanique et de la chimie; de la musique et du dessin.
LE COLLEGE ST VINCENT possède un cabinet de physique. L'Anglais, le français, l'Espagnol, l'Allemand et l'Italien ne sont enseignés que par des professeurs dont chacune de ces langues est l'idiome maternel.
L'année scholaire commence le second lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juillet; c'est à cette dernière époque que l'examen annuel a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.
Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins de médecin est de $160 par an, payable par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme de $10 en sus pour l'enseignement des langues Espagnole, Allemande ou Italienne, et autant pour l'étude de la physique et de la chimie afin de remplacer les instruments brisés ou mis hors de service. On devra aussi payer une somme de $6 par an pour fourniture de lit et de matelats. La musique et le dessin coûteront $30 par an.
Les parens qui désireront que le collège fournisse des vêtemens à leurs enfans, devront déposer à cet effet une somme suffisante entre les mains du trésorier.
Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.
Les parens qui résident en pays étranger, voudront bien nommer un agent responsable à la Nouvelle Orléans ou à St. Louis.
Pour plus amples informations s'adresser à J. Ad. Rober, avocat, agent de collège, rue St Charles, No. 59
9 avril

GRANDE REDUCTION DE PRIX,
Wiotte & Sallé.
MARCHANDISES SECHES au prix coûtant, en gros et en détail, dans ses deux magasins, rue de Chartres, Nos. 26 et 54 31 mars—1 m

C. REDON a l'honneur d'informer le public que le 7 avril, il ouvrira à grands frais un magnifique Etablissement, à l'encoignure des rues St Charles et de la Commune, vis à vis les hotels St Charles et Verandah, contenant l'assortiment le plus récent, le plus riche, le plus élégant d'objets de fantaisie que le public puisse trouver aux Etats Unis.
On trouvera constamment dans ce magasin: Un assortiment de bijouterie, de ligne d'argenterie, de montres, pendules bronzes, porcelaines, verreries, ornemens de cheminées, lampes parfumerie fine, coutelleries, fusils, pistolets, et articles de la traite de tous genres.
Il sollicite le patronage des habitans de la seconde Municipalité, les assurant qu'il est déterminé à mériter la faveur des acheteurs par le bas prix de ses marchandises et leur qualité supérieure.
A ses patrons des première et troisième municipalités, il adresse ses sincères remercîmens de la confiance dont ils l'ont honoré, en les priant de lui continuer leur patronage libéral.
Nouvelle Orléans, 1er avril 1845. 5 av—

Demande d'un Maître d'études
Au LYCEE D'ORLEANS rue de l'Esplanade.
ON a besoin dans cette institution d'un bon MAITRE D'ETUDES. 8 avril

DEMANDE—Une femme de chambre pour être employée dans une petite famille qui a déjà à son service deux autres servantes. On donnera la préférence à une femme parlant anglais et français, et sachant coudre, et qui soit disposée à se rendre utile. S'adresser par lettre adressée M. 22 par la poste. 8 avril

A VENDRE—UN CAFE situé dans les Magasins Rouges Marigny, 3ème municipalité; il est bien achalandé. On ne s'en défait que parce que le propriétaire ne peut y porter toute l'attention nécessaire. Pour les conditions s'adresser sur les lieux. 8 av—6

LA société existant entre MM. J. MAURY & J. LEHAC, était dissoute d'un commun accord, le sieur LEHAC donne avis à ses amis et au public en général qu'il a monté sa [illegible] rue des Ursulines, entre Remparts et Bourgogne, [illegible] comme par le passé, il continuera le même genre d'affaires.
25 mars—16

Habillements d'Eté,
A Bon Marché.
LES soussignés offrent en vente leur assortiment d'articles pour la saison d'été:
Habits, redingottes et paletots en gingas et coutil de fil.
Habits, redingottes et paletots en mérinos de diverses qualités.
Pantalons coutil fil, dessins nouveaux etc.
Pantalons mérinos noir.
Gilets de [illegible], chemises de toile, caleçons de [illegible], jaconats, bretelles, gants, chapeaux, parapluies, etc. chez BATAILLE & BOGEY, 6, Chartres,
3 av Encoignure Bienville

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Taglioni,
1 caisse chapeaux castor grande noir dernière forme,
2 do crêpe de Paris très fraîche,
60 pièces gaze [illegible]
1 caisse bretelles à la Polka,
4 do agrafes en grandes et petites boîtes,
1 do rubans chapeaux de paille pour dames.
3 av DAVID & CHARUE 92 rue de Chartres

BRIQUES—Le soussigné prévient MM. les entrepreneurs et les personnes qui ont besoin de la brique faite par Mr. F. B. M. Cotton, qu'il est prêt à les livrer.
A. E. PORRY,
Lumber yard, rue Condé, entre Hôpital et Quartier.
6 av

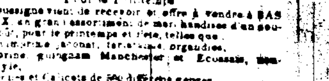

AVIS.
MLLE CAUVALET prévient les Dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne que devant quitter ses affaires, elle vend ses marchandises au prix coûtant. De jolis capotes et [illegible] chapeaux de paille [illegible] mai prochain [illegible] vendus [illegible]
5 av—6

MARCHANDISES FRAICHES
Pour le Printemps.
LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre à BAS PRIX un grand assortiment de marchandises d'un nouveau goût, pour le printemps et l'été, telles que
Linons imprimés, Jaconats, Tarlatanes
Balzorine, gingham Manchester et Ecossais, nouveau style,
Indiennes et Calicots de 500 différents genres
Batiste Jaconats, mousseline unie, rayée et à carreaux,
Cotonnades de toutes qualités, couleurs et styles,
Nankin bleu et jaune, drilling bleu,
Etoffes rayées et chinées, plaids bleus, coutil et [illegible]
Ginga à tabliers, gingas à meubles,
Batiste fil, mouchoirs soie et coton,
Domestic York, Frankie, Demins bleus communs,
Cottonade Methuen à Log Cabin, Jeans de Kentucky,
Bas et chaussettes de coton, diverses couleurs et grosseurs,
Toile d'Irlande, toile à drap, nappes et serviettes,
Ombrelles, flanelle rouge et blanche,
Gingham, Jaconats et indiennes de deuil,
Brochés, Gants, Mitaines, gants épingles et fil de Perse,
Bombazine, Alpacas, articles d'habillement, nouveau style,
Satinets, Draps et Casimirs,
Toile à draps et à chemises, 3/4 à 10/4, blanche et écrue,
Brin à mousquiquaire, en coton et fil.
J. C. BOYD,
8 avril— 70, Gravier, près la rue du Camp.

Marchandises sèches de Printemps.
REÇU PAR SIMPSON, No. 33, rue de Chartres:
Une caisse barège à 25 cents.
Une do organdis et jaconats français à 25 cents.
Deux do toile d'Irlande, à très bas prix.
Deux do mouchoirs batiste.
Une balle brin pour jupons.
Deux caisses linon batiste et organdis, très riches.
Deux do balzorines et barèges, nouveau style.
Six cartons écharpes barège, blanche et couleur.
Six do do à bas prix.
Deux do de parasols de Paris.
Tous ces articles seront vendus à bas prix.
8 avril

Marchandises de Printemps.
Un splendide assortiment de jaconats français, batiste, Linons, Organdis, Mousseline, Dentelle, Batiste unie et rayée, Barèges et Balzorines, venant d'être débarqués et fraîchement importés, à vendre à très bas prix.
C. M. SIMPSON, No 33, rue de Chartres encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir d'Europe et de New York, un vaste et splendide assortiment de marchandises fraîches, de printemps—sur lesquelles il invite l'attention des acheteurs. Parmi ces articles, se trouvent des marchandises du goût le plus nouveau, et qu'il vendra aux prix les plus bas possibles, savoir:
Une caisse linon français, d'une yarde, bonne couleur à 15 cents.
Une do jaconat do 31
Une do do do 37
Une do do do très riche, 50
Une do linon-organdi, splendide, 50
Une caisse organdi brodé, à $5 la robe; mousseline française, riche, garantie bonne couleur, d'une yarde de large, de $2 à $3 50 et $8.
Deux caisses idem extra riche, de 62 à 75 cents, qualité que l'on vend à $1 le mètre à Paris; 4 caisses forte toile d'Irlande pour famille, 3 caisses mouchoirs batiste $1, et 16 cents à $1 chaque; 3 caisses étoffes à moustiquaires, en coton et fil; 5 caisses bas et chaussettes, coton, couleurs mélangées, bleus et gris, bas soie et coton noirs.
Aussi—Pour en terminer—Un grand assortiment de calicot de 6 à 12 1/2 cents la yarde, couleurs garanties et d'un beau style—ainsi qu'un grand assortiment de marchandises pour familles et habitations. 1mars

CURE RADICALE DES CORS,
Sans avoir à les couper, et sans éprouver la moindre douleur.
LE DR ROSENBERG, de Varsovie, capitale de la Pologne, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de la Nlle Orléans, et aux habitans en général, qu'il entreprend l'éradication des cors, excroissances de chair sous les ongles, durillons et généralement toutes les substances dures qui naissent sur ou entre les orteils, par le moyen d'un élixir de sa composition, l'opération se fait en quinze minutes, sans que l'on ait à couper et sans que l'on éprouve aucun mal. Immédiatement après, l'on peut reprendre le cours de ses occupations, sans le moindre désagrément.
Le Dr Rosenberg est porteur de certificats très flatteurs qui lui ont été donnés tant en France que dans les autres contrées, par des médecins et chirurgiens, un an après les cures.
Le Dr R. reçoit tous les jours, depuis 9 1/2 heures du matin jusqu'à 1 1/2 heures; et depuis 1 jusqu'à 3 heures de l'après-midi, au No. 174, rue de Chartres, encoignure Jefferson. 30 nov—6 m

PERDU le 25 mars soir, à la Cour Criminelle, un petit portefeuille vert, contenant divers papiers, parmi lesquels se trouvaient un billet tiré par G. B. Rousseau et Bernard Neraux, daté de Plaquemines ou Iberville, le 16 ou 18 mars 1845, à un an de date, à l'ordre de A. Ledoux & Co, payable à leur bureau pour la somme de $1000 [illegible]; et un billet tiré par Isaac N. Brown, à l'ordre de Thomas H. Oswald, et endossé par Black & Mure, pour $483. 35, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, daté 18 mars 1845 et payable le 1er. novembre 1845 au bureau de Franklin & Henderson. Egalement, divers papiers, reçus, etc., et $44 à $50 en billets de banque de cette ville.
Celui qui a trouvé ce portefeuille, est prié de le remettre à la poste sous enveloppe à l'adresse de N. No. 1, ou au bureau de l'Abeille, et il pourra retenir les billets de banque pour sa récompense.
Le paiement des effets ayant été arrêté, ils ne peuvent être d'aucune valeur qu'au propriétaire. A. M. NATHAN,
8 avril—5 17 rue Royale

UN billet de $550, tiré par Mme Annette Nando, épouse de Nicolas George à l'ordre d'Antoine Baudin, daté du 1er. nov. 1841, payable à 4 mois de date, paraphé ne varietur par J B. Marks, notaire public, ayant été perdu ou égaré, et les parties voulant faire rayer l'hypothèque qui assurait le paiement dudit billet, toute personne qui l'aurait reçu ou trouvé, voudra bien en donner notice au shérif de la paroisse d'Orléans.
8 avril—5 G. MUSSON.

AVIS—Toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations contre nous, sont priées de les présenter, pour en avoir le paiement, à M. A. Emanuel, No. 20, rue du Canal, qui est notre seul agent et chargé de pouvoirs; et toutes celles qui nous doivent voudront bien régler leur compte sans délai.
Nlle. Orléans, 1er avril 1845. JONAS FRERES
Durant notre absence de cette ville, M. Alf. Emanuel sera chargé de nos pleins pouvoirs.
7 av—6 ADOLPHE LEVY.